

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #12 : LES ENFANTS

Au Québec, les enfants peuvent fréquenter des services de garde et doivent aller à l'école. N'hésitez pas à inscrire vos enfants à une activité de loisir : c'est une bonne façon de vous intégrer à votre communauté.

Première ressource | Aide aux parents

Mettre toute leur expertise psychosociale au service des parents et de ceux et celles qui gravitent autour des familles dans l'intérêt des enfants.

<https://premiereressource.com/fr>

ALLOCATIONS POUR ENFANTS

Allocation familiale | Gouvernement du Québec

Votre famille ou votre enfant vient d'arriver au Québec?

Vous avez peut-être droit à l'Allocation famille, une aide financière destinée aux familles qui ont des enfants de moins de 18 ans à leur charge.

Cette mesure financière comprend l'Allocation famille, le supplément pour l'achat de fournitures scolaires, le supplément pour enfant handicapé et le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels.

→ Pour être admissible à l'Allocation famille, vous devez remplir toutes ces conditions :

- Vous êtes responsable des soins et de l'éducation d'un enfant de moins de 18 ans.
- Cet enfant réside avec vous ou il est placé par un centre jeunesse et vous payez la contribution exigée par ce centre.
- Vous résidez au Québec (selon la Loi sur les impôts).
- Vous ou votre conjointe ou conjoint avez l'un des statuts suivants :
 - citoyen canadien;
 - **résident permanent;**
 - **résident temporaire qui habite au Canada depuis les 18 derniers mois;**
 - **personne protégée.**

Renseignez-vous auprès du site Retraite Québec, section Nouveau résident du Québec et Allocation familiale :

https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/enfants/nouveau_resident_quebec/Pages/nouveau_resident_quebec.aspx

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #12 : LES ENFANTS

Allocation canadienne pour enfants | Gouvernement du Canada

L'Agence du revenu du Canada (ARC) administre l'allocation canadienne pour enfants (ACE). Il s'agit d'un versement mensuel non imposable fait aux familles admissibles pour les aider à subvenir aux besoins de leurs enfants de moins de 18 ans.

Qui peut obtenir l'allocation canadienne pour enfants?

Vous devez répondre à **TOUTES** les conditions suivantes :

- Habiter avec un enfant de moins de 18 ans
- Être le principal responsable des soins et de l'éducation de l'enfant
- Être un résident du Canada aux fins de l'impôt
- Vous ou votre époux ou conjoint de fait devez être **l'un des suivants** :
 - Un citoyen canadien
 - **Un résident permanent**
 - **Une personne protégée**
 - **Un résident temporaire qui a habité au Canada pendant les 18 mois qui précèdent la demande et qui possède un permis valide au 19^e mois autre qu'un permis avec mention « ne confère pas de statut » ou « ne confère pas le statut de résident temporaire ».**
 - Une personne qui est inscrite ou qui a le droit d'être inscrite en vertu de la loi sur les Indiens.

Pour plus d'informations :

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles.html>

SÉCURITÉ DES ENFANTS

Au Québec, les parents doivent accorder à leurs enfants la sécurité et les soins nécessaires à leur épanouissement. Ils sont responsables d'encadrer leurs enfants.

Par exemple, **vous ne devez pas** :

- Laisser un enfant de moins de 10 ans seul à la maison, sans surveillance.
- Laisser un jeune enfant jouer sans surveillance dans les espaces communs de l'immeuble, le stationnement ou la rue, par exemple. À partir de six ans, un enfant peut généralement jouer dehors avec ses amis, dans un lieu sécuritaire dont vous avez précisé les limites (la cour ou le parc, par exemple).
- Laisser votre enfant seul dans un espace où il y a une piscine ou un plan d'eau.
- Laisser votre enfant de moins de six ans sans surveillance dans une voiture. C'est très dangereux, en particulier quand il fait très chaud ou très froid.

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #12 : LES ENFANTS

LES GARDERIES

Si vous avez des enfants de 0 à 5 ans, vous aurez peut-être besoin d'une garderie pour prendre soin d'eux pendant la journée, alors que vous êtes en formation ou au travail.

Les types de garderies

- Les centres à la petite enfance (CPE) sont des garderies publiques subventionnées par l'État. Les enfants sont regroupés par âge et profitent d'un programme éducatif adapté.
- Il existe aussi des garderies privées, titulaires d'un permis. Elles peuvent être subventionnées ou non.
- Les services de garde en milieu familial accueillent les enfants dans des résidences privées. Il y a moins d'enfants et ils sont tous ensemble, quel que soit leur âge, comme dans une famille. Le service peut être subventionné ou non.

Le programme éducatif des garderies favorise le jeu, la socialisation et le développement global de l'enfant en plus de les préparer graduellement à l'entrée en maternelle.

Vous pouvez consulter le Bottin de gardiennage de la Maison de la famille pour une offre hebdomadaire ou ponctuelle.

<https://www.mamaisondelafamille.org/fr/bottin-de-gardiennage>

Trouver une place en garderie

Les places en garderie peuvent être difficiles à trouver.

Pour mettre toutes les chances de votre côté :

- Inscrivez-vous au Guichet unique d'accès aux places sur le site La Place 0-5 :
<https://www.laplace0-5.com/>
→ **Ce n'est pas une garderie de dépannage, mais un site d'inscription pour avoir une place en garderie.**
- Consultez les petites annonces, les sites Internet et les babillards de commerces ou d'organismes.
- Parlez-en autour de vous, un voisin ou un collègue pourra peut-être vous référer.
- Faites des suivis réguliers pour vérifier si une place s'est libérée.

Quelques références :

Centre de la petite enfance (CPE) de Rivière-du-Loup (siège social)

57, rue Beaubien Rivière-du-Loup

418 862-7553 / gw.micro-acces.com/cperdl/Publicue/Accueil.aspx

Autres établissements : 3 Rivière-du-Loup, 1 Saint-Antonin, 1 Saint-Cyprien

Centre de la petite enfance (CPE) des Jardins jolis (siège social)

135, rue Frontenac, Rivière-du-Loup

418 862-1117 / cpejardinsjolis.com/

Autres établissements : 2 Rivière-du-Loup, 1 Saint-Épiphanie

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #12 : LES ENFANTS

Centre de la petite enfance (CPE) des Cantons de Rivière-du-Loup

10, rue Verreault, L'Isle-Verte

418 898-2226

LE SYSTÈME SCOLAIRE

Au Québec, l'éducation est obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans.

Comme le français est la langue officielle, vos enfants doivent fréquenter l'école francophone jusqu'à la fin de leurs études secondaires.

Des cours de francisation sont offerts à tous les niveaux.

L'année scolaire commence à la fin du mois d'août ou au début de septembre et se termine au plus tard le 24 juin, date de la Fête nationale du Québec.

Il y a habituellement deux semaines de congé pour les fêtes de fin d'année (fin décembre à début janvier) et une semaine de relâche au début du mois de mars.

Les garçons et les filles partagent les mêmes classes et le système d'éducation est laïc.

NB. – La scolarisation à la maison est possible, mais doit respecter la Loi sur l'instruction publique. Un avis écrit doit être envoyé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MESS) et à la Commission scolaire concernée, au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année. Se référer au MESS pour toute information.

Maternelle (4 et 5 ans)

La maternelle est aussi appelée éducation préscolaire.

Elle n'est pas obligatoire.

Environ 98 % des enfants de cinq ans (**les enfants doivent avoir 5 ans avant le 30 septembre**) y sont inscrits.

La maternelle permet aux enfants de socialiser, de mieux maîtriser le français et de préparer leur entrée au primaire.

- Vous devez faire une demande au Centre de services scolaires Kamouraska-Rivière-du-Loup : 418 862-8201 / <https://www.csskamloup.gouv.qc.ca/>
- Pour Saint-Cyprien, vous devez faire une demande au Centre de services scolaires du Fleuve-et-des-Lacs : 418 854-2370 / <https://csfl.qc.ca/>

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #12 : LES ENFANTS

Primaire

Le primaire dure six ans. Les cours ont lieu du lundi au vendredi, cinq heures par jour. Chaque classe a un enseignant attitré. D'autres professeurs enseignent les spécialités : musique, éducation physique, anglais, etc.

Dans toutes les écoles, un service de garde peut accueillir votre enfant avant et après les heures de classe, ainsi que pour le repas du midi. Vous devez y inscrire votre enfant, au besoin.

L'École internationale Saint-François-Xavier à Rivière-du-Loup est une école internationale pour les élèves qui résident dans ce quartier.

- Vous devez faire une demande au Centre de services scolaires Kamouraska-Rivière-du-Loup : 418 862-8201 / <https://www.csskamloup.gouv.qc.ca/>
- Pour Saint-Cyprien, vous devez faire une demande au Centre de services scolaires du Fleuve-et-des-Lacs : 418 854-2370 / <https://csfl.qc.ca/>

Secondaire

Le secondaire dure cinq ans. Les cours ont lieu du lundi au vendredi, six heures par jour, et chaque matière est enseignée par un professeur différent.

Les élèves peuvent choisir parmi plusieurs parcours, selon leurs intérêts et aptitudes.

L'École secondaire de Rivière-du-Loup est une école publique. Elle permet de poursuivre un parcours international et elle offre des parcours arts-études et sports-études.

- Vous devez faire une demande au Centre de services scolaires Kamouraska-Rivière-du-Loup : 418 862-8201 / <https://www.csskamloup.gouv.qc.ca/>
- Pour Saint-Cyprien, vous devez faire une demande au Centre de services scolaires du Fleuve-et-des-Lacs : 418 854-2370 / <https://csfl.qc.ca/>

Vous pouvez faire aussi une demande au collège privé « Collège Notre-Dame »
<https://www.collegenotredame.ca/>

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #12 : LES ENFANTS

Centre de formation professionnelle

Le Centre de formation professionnelle (CFP) Pavillon-de-l'Avenir offre divers programmes de formation professionnelle.

Élèves provenant de l'étranger (étudiants internationaux)

Tous les élèves étrangers doivent respecter une démarche particulière d'admission, dont voici les étapes essentielles :

1. Obtenir un **certificat d'acceptation du Québec (CAQ)** délivré par le Gouvernement du Québec.
2. Obtenir un **permis de séjour pour étudiant** délivré par le Gouvernement du Canada.
3. Faire la demande d'une **évaluation comparative des études effectuées hors du Québec**

Pour des renseignements additionnels :

<https://www.csskamloup.gouv.qc.ca/admission-et-inscription/formation-professionnelle/#smenu3>

Cégep de Rivière-du-Loup

Le Cégep est un établissement **francophone d'études supérieures**. Le diplôme obtenu à la suite d'une formation régulière au Cégep est un **DEC** (diplôme d'études collégiales).

Le **DEC** issu d'une formation **technique** (3 ans) est qualifiant pour joindre le marché du travail et permet la poursuite d'études universitaires dans tout établissement québécois (et à l'étranger selon le cas).

Le **DEC** obtenu en formation **préuniversitaire** (2 ans) quant à lui permet la poursuite d'études universitaires dans tout établissement québécois (et à l'étranger selon le cas).

Pour des renseignements additionnels :

<https://www.cegeprdl.ca/futurs-etudiants/etudiants-internationaux/>

Université

L'Université comprend plusieurs niveaux : le certificat, le diplôme d'études supérieures spécialisées, le baccalauréat, la maîtrise, le doctorat et les études postdoctorales. La durée des études varie selon le niveau et le domaine.

À la MRC de Rivière-du-Loup, il n'y a pas d'université en tant que telle.

L'Université du Québec à Rimouski (UQAR) offre quelques programmes en Formation continue sur le territoire, mais l'établissement physique universitaire est situé à Rimouski.

Vous pouvez faire une demande

418 862-5167 | www.uqar.ca/etudes/etudier-a-l-uqar/formation-continue

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #12 : LES ENFANTS

ACTIVITÉS DE LA SEMAINE DE RELÂCHE

Au préscolaire, au primaire et au secondaire, les élèves sont en congé pendant la première semaine du mois de mars : c'est la semaine de relâche.

Plusieurs organismes de loisirs proposent des activités pour divertir les jeunes. Consultez votre ville ou votre municipalité pour savoir ce qui est organisé dans votre secteur.

LES CAMPS DE JOUR

De la fin juin à la fin août, les écoles sont fermées pour les vacances d'été.

La ville ou les municipalités et leurs organismes partenaires organisent alors des camps de jour pour divertir les jeunes de 5 à 12 ans : c'est le programme Accès-Loisirs.

Les enfants font des activités amusantes adaptées à leur âge et à leurs intérêts. Au programme : jeux extérieurs, sports d'équipe, bricolage, baignade, activités artistiques, etc. Ils sont encadrés par des moniteurs formés pour assurer leur bien-être et leur sécurité.

Inscription

Les périodes d'inscription varient d'un camp à l'autre.

Elles se déroulent généralement de la mi-mars au dernier dimanche de mai.

Une rencontre d'information, pour les parents, a lieu en juin.

Les lunchs froids

Au camp de jour, les jeunes dînent ensemble, souvent à l'extérieur.

Ils doivent apporter un lunch froid, c'est-à-dire un repas qui n'a pas besoin d'être réchauffé : sandwich, salade, etc.

Quelques conseils

- Utilisez une boîte à lunch isolée et glissez-y une briquette réfrigérante pour garder les aliments au frais.
- En plus du repas du midi, ajoutez deux collations. Les enfants bougent beaucoup au camp et ils ont besoin d'énergie. Les fruits, les légumes et le fromage sont de bons choix.
- N'oubliez pas de mettre beaucoup de liquide : petite boîte de jus, bouteille d'eau, etc.



LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #12 : LES ENFANTS

LES MAISONS DES JEUNES

Les maisons des jeunes sont des lieux de rencontre animés destinés aux adolescents de 12 à 17 ans.

Après l'école et la fin de semaine, les jeunes peuvent s'y retrouver entre amis pour discuter, jouer, s'informer, etc.

Les activités varient : aide aux devoirs, repas communautaires, cours de musique, ateliers de photographie, soirée d'improvisation, etc.

Les animateurs sont formés pour bien encadrer les jeunes.

Des maisons des jeunes sont présentes dans différentes municipalités du territoire.

Le Dôme, Maison des jeunes de Rivière-du-Loup

<https://www.facebook.com/ledomemaisondesjeunes/>

Maison des jeunes Là-ma-zone de Saint-Cyprien

<https://www.facebook.com/mdjstcyprien/>

La Maison des jeunes de Saint-Épiphanie

<https://www.facebook.com/Maisondesjeunesdestepiphane>

Centre-Jeunes de Cacouna

<https://www.facebook.com/centrejeunes.cacouna>

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #12 : LES ENFANTS

****ATTENTION** : Il est possible que des références aient évolué dans le temps.

Pour de l'information supplémentaire, communiquez avec le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup

Adresse

310, rue Saint-Pierre, local RC-01
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3V3

Heures d'ouverture des bureaux

Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30
Le vendredi de 8 h 30 à 12 h

Accueil téléphonique

Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30
Le vendredi de 8 h 30 à 12 h

Pour joindre les agentes de développement à l'immigration

418 862-1823, poste 106 ou poste 107

cldriviereduloup.com/

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #12 : LES ENFANTS

Annexe : Autres fiches disponibles

- #1 Principes généraux
- #2 Les valeurs communes
- #3 Parler français
- #4 Habitation
- #5 L'alimentation
- #6 Prévenir les incendies
- #7 Trier les ordures et le recyclage
- #8 La météo
- #9 Se déplacer
- #10 Conduire un véhicule
- #11 Se faire soigner
- #12 Les enfants**
- #13 Trouver un emploi
- #14 Les loisirs
- #15 La sécurité
- #16 Les impôts et prestations

Les fiches d'accueil ont été réalisées par le CLD de la région de Rivière-du-Loup qui s'est inspiré des documents de la Ville de Québec ainsi que ceux du Cégep de Rivière-du-Loup.